

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**ALM ES PRUDENCE EURO**  
(Code AMF – Part B : 990000115679)  
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

### Objectifs et politique d'investissement :

Le fonds « **ALM ES PRUDENCE EURO** » classé dans la catégorie « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** » a pour objectif de gestion une valorisation régulière des placements au travers de la réalisation de plus-values sur des supports monétaires et obligataires et sur les marchés actions de la zone euro.

L'indicateur de référence du fonds est un indice composite : 70% EONIA capitalisé, 20% Barclays Capital Euro Aggregate coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture, 10% MSCI EMU, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

L'EONIA (Euro OverNight Index Average) est un indice représentatif du marché monétaire de la zone euro.

L'indice Barclays Capital Euro Aggregate est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « *Investment grade* ».

L'indice MSCI EMU est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs.

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection et un suivi d'OPCVM et/ou FIVG de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne par le comité « multigestion » sur la base de critères financiers traditionnels qualitatifs et quantitatifs.

Pour atteindre l'objectif de gestion, ce comité se fondera sur une connaissance approfondie du processus de gestion des fonds sous-jacents et un suivi minutieux de leurs portefeuilles.

Le fonds est exposé au marché actions de la zone euro à travers des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG investis en actions de pays de la zone euro et/ou en actions françaises entre 0% et 10% de son actif net.

Le fonds peut investir entre 10% et 40% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG investis en obligations et autres titres de créance libellés en euros.

Le fonds peut également investir entre 50% et 100% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIVG de classification « monétaire » et/ou « monétaire court terme ».

Le fonds peut investir en parts ou actions d'OPC de droit français ou établis dans un autre État membre de l'Union européenne.

Le fonds peut investir dans la limite maximum de 30% dans des actifs risqués (sur les marchés actions jusqu'à 10% et sur les titres « *High Yield* » jusqu'à 20% maximum de l'actif net).

Le FCPE pourra investir dans des OPC gérés par la société de gestion dont plus de 50% de son actif net dans l'OPCVM « ALM MONETAIRE EURO ISR », également géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Les OPC investis en obligations dans lesquels le fonds est investi peuvent eux-mêmes investir dans la limite de 10% de leur actif net dans des obligations convertibles et/ou titres spéculatifs (« *High Yield* ») et/ou fonds communs de titrisation.

Par ailleurs, les OPC sous-jacents peuvent investir dans des instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Le fonds (Part B) capitalise ses revenus.

La valeur liquidative est calculée en euro sur les cours de clôture de bourse de chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) dans les conditions prévues par le règlement du fonds. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est de 2 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

### Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement des marchés de taux et d'actions des pays de la zone euro sur lesquels il est investi.

**Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit** (risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier).

## Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,16% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

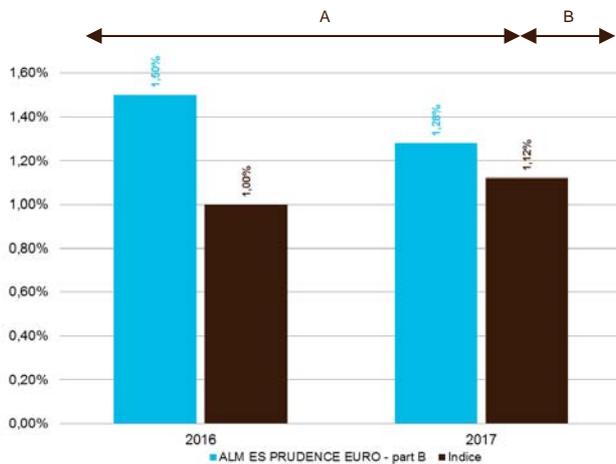
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*)Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2017 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.

## Performances passées :



A : Du 18 septembre 2015 au 26/10/2017 : 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% EuroStoxx (DR, clôture).

B : Depuis le 27/10/2017 : 70% EONIA capitalisé + 20% Barclays Capital Euro Aggregate (CR, clôture) + 10% MSCI EMU (DR, clôture).

- Le fonds « ALM ES PRUDENCE EURO » a été créé en 2000 ;
- la part B du fonds « ALM ES PRUDENCE EURO » a été créée en 2015 ;
- Le 27/10/2017, l'indicateur de référence du fonds a été modifié et devient l'indice composite suivant : 70% EONIA capitalisé, 20% Barclays Capital Euro Aggregate coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture, 10% MSCI EMU, dividendes réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

## Informations pratiques :

- **Dépositaire** : CACEIS BANK
- **Teneur de compte** : Prado Epargne ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (règlement/rapport annuel/documents périodiques)** : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site Internet [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM « ALM MONETAIRE EURO ISR »** (prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site Internet [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr)
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site Internet [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr)).
- **Catégories de parts** : Ce fonds est constitué d'une autre catégorie de parts.
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance** : le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance.  
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
  - 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
  - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/02/2018.